MIDITIONS DE L'ARRILLE. pour le campagne se sera ga'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-de parser le guierement. L'abonne ment l'angué d'avaice. the second of th A de la companent, huit jours avant l'expiration de la contract.

4. L'accident se publient en angrais et en français.

4. L'accident se publient en angrais et en français.

5. Les l'accident se chaque langun, et chaques au mont propire libration de chaque langun, et chaques accident et de companier et l'accident se contract pour la propire l'accident et l'acciden blication.

5º Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, sevent publiée jusqu'a ce qu'on les arête, aux
frais de penz qui les auront envoyés.

7º Contrad des abrenements à l'année peur la
periodité des la connections, à des prix raisonnables
8º Les auront de la contraire, elles restront à la
fraisoliste dans le cas contraire, elles restront à la Burdisonnés qui ne recevront pus régulièrement qui ne recevront pus régulièrement de guagattes, sont priés d'en informer l'éditeur.

 Bes perteurs de l'Abelle n'ent le droit ni de mondre un abonné pui de suspendre un abonné ex naviguant our le Lac. Le bateau vapeur COR-SAIR, ayant que que se légéres régaratione à sure, sera rempla-cé dansies voyages réguliers de vellé-Orisam à Covington par le bateau à vapeu , E. T. TERELL, Le baseau à vapeur DELTA s'étant chargé de porter la mai le à Madisonville, se trouve obli de changer ses jours de dé la avec la maile à 9 heures du matin; marcredi et vendredi, et resournera les pass, topicers touchen à Madwille en allan. nt qu'une passure. Les personnes sont priées de se rendre par le che huit heures du matin. N. B.—Les départs seront aux heures fixées, l'o attandra mersonne. 16 juil 27 POUR MANDEVILLE E' POUR MANDEVILLE ET MADISONVILLE—Le steam boat DELTA, capitaine Sm Emax, partira samedi soir accostumos, (6 beures apres midi) et repartitisonville dimanche à 4 heures après midi, cra à Mandeville en retour. 23 oct ouchera à Mandeville en retour. PAQUEBOT DE BATON ROUGE A LA NOUVELLE ORLEANS.—Le bateau à vi pour MARION, capitaine).

G. Enor; il est neuf et a une chambre haute, et fer son premier voyage pour Bâton-Rouge et les lieux it termédiaires dans les paroisses St. Charles, St. Jear liaptiste, Et. Jacques, Ascension, Iberville et Est c Ouest Bâton-Rouge, le mardi ?7 du courant. Ce bi cau partira de la Nouvelle-Oriéans régulièrement tou ces mardi à 10 heures du matin, et de Bâton-Rouge tou es vendradi à 6 heures pu matin.

Les habitans ét chargeurs peuvent compter sur la régularité et la ponctualité de ce bateau, ainsi que sur so xactitude à partir aux heures indiquées; aussi sur le aux emménagemens. Pour frêt ou passage, s'adsisser à bord on à ALLAIN & DUPLESSIS.

A. MONTAN.

N. B. Ce bateau a une barge dans le Bayou Le fourche, qui recevra toute capéce de frêt pour les habitans de ce bayou, et les débarquers sur les habitatior où ils seront destinée, sans faire payer pour le déchai gement.

Batimens de cabotage. Bateaux navigant sur le fleuve Batimens de cabotage. FOUR NEW-YORK.

Ligne de Papasette entre le Louisiene et New-York.
Les navires componant cette ligne partiront de Jouvelle-Orléans et de New-York tous les secondundis, et seront ponctuels dans leur tems de dépar
commancer du 9 novembre; la ligne, à l'avenir, s
omponers de div navires : savoir composera de dix navires ; savoir :

Le navire YAZOO, capitaine Eldridos
pertira le 9 novembre. Le navire MISSISSIPPI, capt. Robinson partire le 23 novembre. Le navire SHAKESPEARE, capitain Collins, partira le 7 décembre.

Le navire VICKSBUIRG, capitaine Wood-Le navire VICKSBURG, novaz, partira le 21 décembre. Le navire LOUISVILLE, capt. PALMER Le navire HUNTSVILLE, capt.PALMER, d'aucune istine, d'aucun paquet, su coli, expédiés bord, à meine qu'il n'y ait eu un colmaissement signau comptoir des dits armateurs ou de leurs agens.

Pour plus amples informations, s'adresser à J. D. BEIN de A. COHEN, 2 nov no. 77, rue du Canal. (Nouvelle ligne de paquebêts entre la Leuisieme et N.-York Navire Alle hama, capitaine H. Johnston 174 tonneaux, partira le 2 novembre. Navire Saratoga, capitaine W. Hathaway Navire Arkaneas, capitaine S. S. Dennis 28 oct Navire Nashville, capitaine J. Rathbot 513 tonneaux, partira le 14 écombre. Navire Montucky, capitaine John Bunke 199 tonneaux, partira le 26 décembre. Navire Ordonna, capitaine S. S. Sears, 595 tonneaux, partire le 11 janvier. Los nequebots de cette ligne partiront ponctuelle-ment de la Mouvelle-Oriéane et de New-York, cha-que lamdi, durant toute la saison.

Ces nevirse sont teus de première classe, dou-blés, cloude et chevillés en curve, et construits avec soin à New-York expelsement pour ces voyages.

Its sout commandes par des hommes d'expérience, tirent pes d'esa, et sevest constamment remorqués en montant et en demondant le Mississipi par les batouxinontant et en un de vapeur. Le cas navires ne seront responsables d'aucunes lettes ou pequets expédiés, ou mis à bord de ces navires, à moisse qu'un connaimement régulier de ces objets n'ait ées signé au comptoir des armateurs ou les comptoirs de la comptoir des armateurs de la case de la comptoir des armateurs de la case de la cas tes objets n'ait été algué an comptoir des armateurs ou te leurs aguée. Le prix du passage est fixé à 570—On ne fournit à boid ni vias ni liqueurs. Pour fiet ou passage, s'adresser à BOGERT & HAWTHORN, 3 nov ROUR APALACHICOLA—La goifette passage et watter with the passage et au chargement ongages parties som passage de son chargement ongages parties som passage et an engisteme à herd, es à TOURNE & BECKWITH, Nils. Levée, Nos. 38 et 29. 5. Series was a proper former of the passage of the

Pour les ports du Mexique, ogant la majoure partie de son chargement esgat, partira sous peu. Pour le reste duritet ou passens, a adresser à M. S. CUCULLU, LAPSENT & Co., No. 27 rue Toulousc. POUR LA BAIE DE GALVEZTON.

POUR LA BAIE DE GALVEZTON.

Le belle gollette fine voilière MARY JA
NE, syant engage la plus grande partie de
son chargement partira incessament. Pour la balance
du fret, a adresser à

No. 37 rite Toulouse. POUR BRASONIA.—La superbe gol
letta, fine veilère, LOUISIANA, capitain
Hamer, sora expédiée positivement, mercret
prochain, ou avant.
Pour la belance du fret ou passa
ge, s'adresser à bord, vis-à-ria la res St. Louis ou à
WILLIAM BRYAN.
no. 36, Vicille Levée. POUR VERA-CRUE. — La goidette mexicaine ANNA-BARIA, capitaine Goment engagée, partira sous peu. Pour fret et passage, a adresser à bord ou à 21 oct.

J. PRATS & FILS. Pour les Ports d'Europe. POUR LE HAVRE—Le navire Rubi-cea, a besoin de 200 à 250 balles de coton pour compléter son chargement. Pour le fret HARRISON, BROWN & Co., no. 117, rue Royale. POUR LE HAVE.—Le brick français
La Glameuse, capitaine Joulain, sera expédié sous peu de jours pour le dit port. Pour pasage seulement, s'adressor au capitaine à bord eu à
CARRIERE, DARAN & Co.,
26 oct
no. 11, rue St. Louis. A vendre ou à frêter. A VENDRE—La belle godlette W M.ROB-BINS, construits à Babimore il y a 4 mois, doublée, clouée, et shevillée en cuivre, fine voihere, registrée 56 tonneaux, tirant pen d'esu, bien armée sous tous les rapports. B'adresser port les conditions à 14 ect Visille Levée, No. 36. Visitle Levée, No. 36.

A LOUER ou à FRETER—La belle goëlette HANNAH BLIZABETH, capitaine J. Chairs, venant de passer à une carên
complete, est à présent en bon état, et prête à prendre
charge. Pour les conditions, andresser à houcharge. Pour les conditions, a'adresser à bord vis-vis la rue St.-Pierre, ou à W. BRYAN, 15 oct Visille Levée, No. 36. A-LOUBR PERSENTEN EN 1.,

alter Le troisième magain de la maison formant
l'encoignure des race du Camp et Canal.

A Leuror anni, pour le 28 décembre, le magain
formant l'encoignure des races du Camp et Canal.

S'adresser à M. Pradat.

20 oct.—37 ALOUER PRESENTEMENT,

1. THAYER & Co.

29, rue des Magasin.

VENDRE par le soussigné les objets ci-aprés.

A arrivant de Bordeaux, par le navire Avis et le brick Glebe.

45 demi-pipes éau de vie 4e. preuve ; 150 hariques vin rouge Montérand ; 160 dito Talence & Haut Thelence ; 190 dito St. Esthéphe ; 70 dito Lévville, St. Julien & Larose ; 230 demi barriques vin blanc, Santence & Barsac; 183 quarts vin rouge ; 3425 caisses dito St. Julien, St. Estéphe & St. Seurin ; 125 dito dé 45 houteilles St. Julien ; 1250 dito Haut-Talence, Chitaya-Margaux & Latour ; 285 dito blanc ; 100 dito fruits à l'ead-de-vie ; 7 balles bouchons.

Plus - Un assortiment complet d'àdiennes, listons, chamberguilles, bas de soie, de coton, d'alepines, gant de soie, duinghama, drap français, couvertures de coton à 6 points, chemises, indiennes, dito guingham, toile de Flandre, taffetas lus ré, suins assorties et autrès articles.

OSMIN BIGOURDAN.

100 27, rue Toulonse. A LOUER. Pour entrer de suite en jouissance, la maisor après de du camp, n. 66. S'adres ar à WM. G. HEWES & Co. n. 47, rue du Camp. WM. G. HEWES & Co.
n. 47, rue du Camp.

A LOUER—Pour le premier novembre prochain, la maison, rue de Chartrea pres de la Bourse, occupée par M. Blanchard. S'adresser à B. MARIGNY.

A LOUER—Le haut de la maison, No. 30, rue Toulouse, entre les rues de Chartres et Lawie. S'adresser à B. BRUGIER. A nov no. 23, rue Toulouse. Toci

B. BRUGIER.

HOTEL de l'Amérique du Nord.

| Series | Le soussigné à l'Amérique du Nord.
| Series | Le soussigné à l'Amérique du Nord.
| Series | Le soussigné à l'Amérique du Nord.
| Series | Le soussigné à l'anonneur d'informer le public
| Series | Le soussigné à l'anonneur d'informer le public
| Series | Le soussigné à l'anonneur d'informer le public
| Series | Le soussigné à l'encoignure des reses Bienville et Levée, au centrede
| Series | Series | Le soussigné à l'encoignure des reses Bienville et l'eure statie par
| Series | Le soussigné à l'encoigne de la ville et dans lequel la Nelle-Oriéans est bûte, et
| commande une vue magnifique des deux extrémités
| de la ville et du Mississippi, qui, pendant la saison des
| affaires, est couvert d'une forêt de matis et anime par
| les arrivages et les départs journaitiers d'une innembra| ble quantité de bâteaux à vapeur. Auesse dépense
| des arrivages et les départs journaitiers d'une innembra| ble quantité de bâteaux à vapeur. Auesse dépense
| public. Il y a deux escaliers, l'un pour l'usage public
| et l'autre à l'usage des familles particulières. Un
| ameublement dégrant est commandé, et tout ce qui sera
| nécessaire pour rendre cet hôtel agrésible et conforta| ble ne sera négligé.
| Sa position centrale rendre cet hôtel une résidence de forte toile à draps écrue, de 1-4 propre au mar ché mexicain, en débarquement des navires Y azoo e ché mexicain, en deconquement des navires 1 a200 e.

Saratoga, et à vendre par

ANDREWS & FRERES.

no. 19, rue de Chartres.

COUVERTURES, courtepointes, toiles à

draps.—113 balles de couvetures, consistant en couvertures de lit francaises et à négres, fil anglairose, point et mackinau de toutes qualités et dimen: ANDREWS & FRERES.

no. 19, ne de Charires.

CENT SIX COLIS marchandises de goût con.

venables pour la saison, comprenant un assorti
ment complet pour le commerce de la ville et de la
campagne, en débarquement du navire Yazoo; ces
marchandises mériteut l'attention de ceux qui voudraient se pourvoir d'articles fraise et à la mode, à des
conditions libérales. S'adresser au magassu de

ANDREWS & FRERES.

4 nov nécessare pour rendre cet hôtel agreame et communable ne sera négligé. Sa position centrale rendra cet hôtel une résidence bien convenable pour les hommes d'affaires, et le superbe point de vue qu'il commande le randra bien agréable à tout homme de goût. Les voyageurs et les familles particulières y trouveront toute espèce d'attentions. Les tables seront servies dans le meilleur senre.

Des vins choisis, les liqueurs lets plus fines de toute espée aront constamment à la dispositions des années de seront constamment à la dispositions des années pour sudre cet diablissement poince in dépauses pour sudre cet diablissement le paironnage du public.

DONBAZETTES NOIRES.—3 causes de dublic.**

DONBAZETTES NOIRES.—3 causes de dublic.**

**THOMAS FELLOWS,
COURTIER DE CHANGE;

**COURTIER DE CHANGE;

**CHARLES H. GRANT & Co. rice de Lange, out ferble et du surres bins a diatures bins à la lander de la court de la succession de la U.S. Newton.

**COURTIER DE CHANGE;

**CHALES H. GRANT & Co. rice de Marsalise de lange sans cours, Doublons, Bouverains, at autres mounaise en or, le louit de conditions tres rhisonnables.

**BUREAU DE CHANGE DE J. D. BEERS, I. R. ST. JOHN & Co. CHECKS à vue, courte vue, et à terme, sur New York, Philadelphie, N. C.

Sept.

**BUREAU DE CHANGE DE J. D. BEERS, I. R. ST. JOHN & Co. CHECKS à vue, courte vue, et à terme, sur New York, Philadelphie, N. C.

Sept.

**BUREAU DE CHANGE DE J. D. BEERS, I. R. ST. JOHN & Co. CHECKS à vue, courte vue, et à terme, sur Membre de Marsalise de banque du Mississipi, de l'Alabama, et billes anne courte, nouncier en or et on agent, y sont achetés.—Doublons, Souverains, et autres monnaise en or, è sept. Change de l'accesse de l'acces

lets sans cours, monnaies en or et en argent, y sont achetés.—Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, à vendre.

Panque commerciale de la Nouvelle des traites sur le Nord et sur l'Ouest JOSEPH SAUL.
21 oct.

PENSION BOURGEOISE.—Rue Royale, no. 76, près de la Banque de la Louisiane. Madame howells a l'honnaur d'informer ses amis et le public en général qu'elle vient d'établir et de meubler dans le meilleur genre, une superbe maison dans la rue Royale, où elle est prête à recevoir des families respectables et des particuliers distingués. La position de cette maison est au centre des banques, des maisons de commerce et des établissements publics.

Les personnes qui ne voudraient s'abonner que pour la table seront aussi admises.

28 oct

CHAMPAGNE.—50 paniers vin de Champagne, d'ébarquement et à vendre par

WILLIAM G. HEWES & Co.
28 oct

NO. 7475—Lewis Salomon contre ses crévanciers—9 No. 7475—Lewis Salomon contre ses crévanciers si provient de la M. Hart, syndic de l'insolvable et d'aprés preuves fournis à la cour des irrégularités qui ont en tieu dans 10 jours après la publication du présent avis, les raisons pour les quelles le tableau de distributions présenté par le dit syndic et enrégistré ne serait pas honnélogué. Extrait des minutes—au grefte, 9 nov 1835; [10 nov-3] ARMAND PITOT, greffier.

L'ATONE de la Compagnie d'Assurances des Négociants, à vendre par

TH. NICOLET & Co.
28 oct

NETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Parcies pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Or-cat de l'autre de la mentale provente l'étable la Nouvelle des distributions en créanciers la pour de des surité à previsent le particularités qui ont en tieu dans 10 jours après la publication du présent avis, les raisons pour les puelles le tableau de distributions présenté par le dit syndic et enrégistré ne serait pas honnélogué. Extrait des minutes—au grefte. 9 nouvelle des distributions présente et à vendre par

TH. NICOLET & Co.
28 oct

NETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de l'avent d'étable le s'ouit à déduire dans 10 jours après la publicati WILLIAM G. HEWES & Co.

28 oct no. 45, rue du Camp.

A CTIONS de la Compagnie d'Assurances des Négroiants, à vendre par

TH. NICOLET & Co.

28 oct no. 26, rue Bienville.

UNE BELLE OCCASION.—139 pièces de fortes cotonades d'emballage à vendre à bas prix pour clôre un compte. S'adresser de suite à ANDREWS & FRERES, 28 oct no. 19, rue de Chartres.

SUCRE DE LA HAVANE.—50 caisses sucre blanc et 50 caisses de sucre brut, de la Havane, en débarquement et à vendre par C. WORSLEY, 28 oct no. 10, rue Gravier.

VIGARRES.—160 milliers de cigarres de la Havane

CIGARRES.—100 milliers de cigarres de la Havane de diverses qualités, à vendre par 28 oct C. WORSLEY,no. 10, rue Gravier. COUVERTURES, FLANNELLES ET CALI-COS—25 balles de couvertures assorties; 12 dito flannelles dito; 10 caisses de calicos, en débarquement du navire Empire et à vendre par
ANDREWS & FRERES, no. 19, rue de Chartres.

28 oct

no. 19, rue de Chartres.

E AU DE VIE DE MERISE. — 12 barrils de première qualité, en magasin et à vendre par WILLIAM BRYAN, 28 oct no. 36, rue de la Vieille Levée. NOILE ET CORDES D'EMBALLAGE. 200 pièces toile, et 100 rouleaux cordes d'emballage du Kentucky, maintenant en déchargement et à vendre par TOURNE & BECKWITH,

vendre par
28 oct
Nouvelle Levée.

Nouvelle le laine pour negres;
Indiennes de goût, mérinos, quimones;
Moleskins, lasting, ou prunelle noire, velours;
Flanelle imprimée, mouchoirs et schalls imprimés;
Mouchoirs madras et masmlipatam;
Bas de coton bleu, chaussons de coton blanc;
Coton blanc et écru, percale blanche, couvertures à lita, endre par 28 oct

lita,
Cotonnade forte pour pantalons, &c., &c.
Plus, en Magasin:
50 paniers de Champagne, Ire. marque;
60 caisses de vin de Madére L. P.
10 demi pipes Madére L. P.
50 caisses vin rouge, Haut Brion et Laffitte.
KENNEDY, DUREL & Co.
6 oct rue Toulouse, No. 52.

KENNEDY, DUREL & Co.
Tue Toulouse, No. 52.

In débarquement du navire Créole de New-York,
de qui sujt:

1 caisse indiennes andrinoples, françaises;
1 do. bas de soie blanca, à jour;
1 do. schalls française, en indiennes;
9 do. de pommande fines, françaises;
1 do. eau de lavande; 1 do. de palatines et boas;
2 do. indiennes fines; 2 do. do. do. écossaises;
2 balles coton écru 4-4; 1 do. indienne bleue;
PLUS: Peignes courbés, gants de castor pour homme; bretelles gomme élastique, mousselines suisses predées; indienne française, rouge, unie, damassée, couleurs assorties pour rideaux; schalls de satin, crépe noir, sein blanc, fros de Naples figuré, mouchoirs en coton, bleus et satinés, à vendre par

14 cet rue Royale, entre Toulouse et St. Pierre.

A VIS-Les soussignés ont reçu et offrent à vendre

BOUTHY

BOUTHY

Cen list can

BOUTHY

BOUTHY

BOUTHY

BOUTHY

BOUTS de Hewlest, encoignure des rues de Chartres et y

RESEY

Celle Levée.

Collean, j'exposerai en weste publique à l'encarpour

compre de la succession de feu Noël Carrière, he de c. la

les vendre

MPSON.

amp No. 48.

amp No. 48.

compre de la succession de feu Noël Carrière, he de c. la

les propriétés foncjères savoir:

10. Un terrain situé au faubourg Marigny, rue Crapa

entre les rues des Français et de l'Union, mesurant 50

pieds de face à la rue de Crapa, sur une profondeur de

120 pieds, sur lequel lot de terre se trouve une maison

briquetée entre poteaux, cuisine et autres dépardances.

le tout en maivris état.

20. Un terrain situé en cette ville, rue Bourbon, en-PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

Avis de Commerce.

4 nov no. 30, Viente Leves

DECU par les derniers arrivages, et à vendre par les soussignés:

100 balles de cotonnades écrues 4-4;
75 boucauds et barrils d'huile de baleine;
90 barriques d'huile de sperme;
100 caisses de blanc de haleine;
150 do. savon marbré;
50 do. brodequins de Russel & Black;
100 do. bottes;

bottes;
chapeaux de feutre blancs.
FERNANDEZ & WHITING,
rue St.-Louis No.20.

briquetée entre potesux, cuisine et autres dépendances, le tout en maivris état.

3°. Un terrain situé en cette ville, rue Bourbon, en tre les rues Hépital et Quartier, syant 20 pieds de face à la rue Bourbon, sur une prémiere préfondeur de 90 pieds et de la s'élargissant sur la ligne ouest d'un pieds trois pouess, avec une seconde profondeur de 30 pieds faisant une profondeur totale de 130 pieds, la ligne du fonds parallèle à la ligne de face, syant 31 pieds 3 poucos, ensemble la maison briquetée entre potesaux; cui sine ea bois et dépendances.

3°. Un terrain situé au faubourg Trémé, mesurant 30 pieds de face sur chacune des rues Oriéans et Ste. Anne, entre les rues Marais et Villeré, sur 132 pieds de prafondeur, sur lequel terrain se frouvent des bâtisses en bois.

es en bois.
4º. Un terrain situé en cette ville, rue Bienville, en-

bois.

5º. Un terrain situé au faubourg Saulet, rue Suzette ou Mélicerte, entre Constance et celle des Magasins, ayant 30 pieds de face à la rue Suzette ou Mélicerte, sur 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par la papriété de Tébriska, et de l'autre par celle qui appartenu à Joseph Porée.

Conditions de la vente : Un quart comptant, et la balance à un crédit de 6, 12 et 18 mois en billets endossés à satisfaction portant hypothéque spéciale jusqu'à parfait paiement. dosses a saustacuon jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, régis. des tests.
N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant
Félix de Armas, notaire public, aux frais des acqué-

6 nov rue St.-Louis No.20.

A VENDRE.—97 caisses vin rouge;
do.
11 denni piose eau-de-vie;
1 denni piose eau-de-vie;
2 den N. B.—Les actes de vonte seront passés pardevant Félix de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.

7 nov.

FUCCESSION de feu Joseph Adams—Vente par le régister des testaments—Mercredi neuvième jour de décembre 1835, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en venu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Joseph Adams, la propriété foncière ci-aprés décrite, savoir :

Un terrain situé dans cette ville, désigné par le numéro 5. dans l'ilet 12, entre les rues Canal, Marnis, Trémé et Jackson, mesurant 60 pieds sur la rue du Canal, et l'aux de la vente de les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de bois, cuisine, hangards à laver, écurie &c. le tout entouré:

Conditions de la vente : Quinze cent piastres compant, la balance à un crédit de 12 et 18 mois, en billeta endossés à astisfaction avéc hypothéque spéciale. Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

N. B.—L'acte de vente pardevant Win. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs.

7 nov

SUCCESSION de David Jones.—Vente par le Régister des Testamens.—Mardi, dix-septième de la Nouvelle-Orléans; J'exposersi en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de teu David Jones, le mobilier dépendant de sava cession, consistant en hardes, outils de charpentier &c. &c.

Conditions de la vente: Comptant.

W. P. C. DI PLESSIS,

Régister des Testamens.—Redit douvente.—Vente par le régister des Testamens.—

Vente par le régister de statamens.—Fendi douvente par le régister des Testamens.—Lendi douvente.—Vente par le régister des Testamens.—

Fuel Plession de Jacob Schrager et sa fenime.—

W. P. C. DI PLESSIS,
Register des Testamens.

UCCESSION de Jacob Schrager et sa femme.
Vente par le régister des testamens.—Jeudi douzième jour de novembre 185, à midi, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposersi en vente publique à l'encan pour compte de la communauté qui a existé entre Jacob Schrager et Elizabe th Banks, son épouse, tous les deux décédés, la propriété ci-après décrite.

Un lot de terre situé au faubourg Delor, formant encoignure de la rue Delor et la place Tivoli, de forme irrégulière, ayant 77 pueds de face à la place Tivoli, 10 pieds 6 pouces de face à la rue Delor, 91 pieds sur la ligne No. cinq, 16 pieds sur la ligne du lot No. sept; ensemble les bâtisses et améliorations qui sy trouvent.

Conditions de la vente: 1 P2 ans de crédit en billets endos és à satisfaction et hypothéque spéciale pusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS.
Régister des Testamens.

N. B. L'acte de vente sera pusse pardevant Carlile Pollock, not, pab, aux finis des acquereurs. [12 oct SUCCESSION de feu P. S. Newton.—Vente par de novembre 1835, à 4 heures de Faprés undi, en vertu d'un prire de l'honorable Cour des Prouves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, je exposerai en vente publique à l'encan, en face de mon buseau, encognure fes rus Suc. Anne et Condé, pour compte de la succession de feu P. S. Newton.

Un cheval, selle et bride. Condinons de la vente comptant.

W. F. C. DI PLESSIS, régister des testaments.—Vendred, treizéme jour de régister des testaments.—Vendred, treizéme jour

norable Cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orlèans, j'exposerai en veute publique à l'encan pour compte de la succession de feu James Madison Zacharie, les propriétés et esclaves de
ladite succession, consistant en:
N°, I Cinq Magasins en briques à quatre étages
formant l'encoignure de la Vieille-Levee, rues Birnville et Cinton, construits sur les lots N°, 14, 15, et
16, comme désigné dans le plan tré par Joseph
Filié voyer de la ville, en date du 31 décembre 1832, et
dénosé au bureau de mondiair Win Chestin service.

étant la troisième maison en partant du coin de la rue Bourgogne.

No 3 Cette belle rangée de six maisons neuves à trois étages situées au coin des rues Remparts et Canal, ayant chacune 31 pieds 4 pouces de laçade sur les Remparts et 32 pieds 29 puces de profondeur avec privilége d'un corridor de trois pieds de large pris sur les 52 pieds donnant sur le dérrière, chaque propriétée sera vendue séparément.

Quatorze excellens et bons esclaves, tous acclimatés, savoir :

Samuel agé de 23 ans bon maçon Louis 18 milliam 17 milliam 17 milliam 17 milliam 17 milliam 17 milliam 17 milliam 15 manoeuvre.

James 25 maiores à maiores de la manoeuvre.

James 25 milliam nanoeuvre.

TAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Patroisse pour la proisse et ville de la Nouvelle-Or-léany—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No. \$433—James Broadwell contre ses créanciers.—3 novembre 1835. Sur motion de M. C. Roselius, avocat, de l'insolvable qui donne à entendre et fait savoir à la cour que l'assemblée des créanciers ordonnée pour le 30 septembre 'dernier, n'a pas eu lieu à cause de quelqu'informalité ou omission dans la procédure. Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du dit insolvable ait lieu en l'étude de M. W. Y. Lewis, notaire public, le 16e, jour de novembre courant, pour y délibérer sur les affaires du dit insolvable, et qu'en même temps toutes poursuites contre sa personne of ses propriétés soient suspendues.

Par ordre de la cour. Au greffe, 4 novembre 1835.
5 nov—3 P. A. GUYOL, dép. greffier. James "
Tom Sam "
Edward ou Ned "

Joe "25 "
George "25 "
Tous bons sujets, ayant été choisis par le défunt pour son propre usage, à l'exception de John âgé de 14 ans qui a été en maronage plusieurs fois.
Conditions: Pour les maisons et lots, un cinquieme comptant, un cinquieme à six, un cinquieme à douze, un cinquieme à dix-huit, un cinquieme à vingt-quatre mois de crédit avec eix pour cents d'intérêt du jour de la vente et hypotheque jusqu'à parfait paiement.
Les osclaves seront vendus à six et 12 mois de crédit pour des billets endossés à satisfaction, portant hypothe que. ue. Les actes de vente scront passés par-devant H. B. Cé-

P. A. GUYOL, dép. greffier.

TAT DE LA LOUISIANE.—Cour de PaToisse pour la parouse et ville de la Nouvelle Orléans.—Présent l'honorable Charles Maurian, juge, 28 octobre 1835.—No. 8513—D. F. Waymouth contre ses créanciers. La cession des biens du pétitionaire au bénéfice de ses créanciers est acceptée par ces présentes par la Cour qui ordonne qu'une asseubblée des créanciers du dit pétitionnaire ait lieu en l'étude de M. W. Y. Lewis, notaire public, le 10me. jour de novembre prochain, pour y délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et qu'en même temps toutes procédures contre sa personne et ses propiétées soient suspendues.
Par ordre de la Cour. Au Greffe, 28 octobre 1836.

2 aov.—2ps P. A. GUYOL, dép. greffier nas, not. pub.

4nov. W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests 4nov. W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

UCCESSION de seu Louise Eugénie Lesevre f. c. l.—Vente par le Régister des testaments—Jeudi, le troisième jour de Décembre 1833, à midi, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un jugement rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, à l'esse d'opérer un partage, j'exposerai et vente publique, à l'encan pour compte de la succession de seue Louise Eugénie Lesevre f. c. l les esclaves ciapres décrits:

10. Eléonor mulatresse âgée d'environ 40 ans, un peu blanchisseuse et cuisinière, bon sujet, avec ses six en fans, Henri âgé de 10 ans, présumé être attaqué de la poirtine, Hemrette âgee de 8 ans Justine âgée de 7 ans, Paul âgé de 5 ans, François âgé de 5 ans et Silvanie âgée de 3 ans, cui nommé Jean, mulâtre âgé d'environ 28 ans, domestique de maison, et un peu blanchisseuse, avec son fils nommé Jean, mulâtre âgé d'environ 6 ans.

30. Victor, mulâtre âgé d'environ 5 ans, manœuvre, bon sujet. P. A. GUYOL, dép. greffier

TATAT DE LA LOUISIANE. — COUR DE

L'ARAOISSE pour la paroisse et ville de la NouvelleOrléans. — Présent l'honorable Charles Maurian, luge

(No. 8507) Anto. Raphaël Miranda cours ses créanciers, 21 octobre 1835. A la lecture de la pétition et
de la cédule dans cette affaire, il est ordonné qu'une
assemblés des créanciers du pétitionnaire aft lieu en
l'étude de M. Gustave Legardeur, le 23 noumbre
1836, pour y délibérer sur les affaires du ét pétition
naire, et que-n-usique temps toutes les pouvailes contre sa perspune et ses propriétés soient suspenduce, et
que R. Rousseau, avocat, soit possué de le cour. 21
octobre 1836, au greffie.

ENTAT DE LA LOUISIANE. — Paroisse St.

30. Victor, musate age d'environ 27 and ma-bon sujet.
40. Saint-Louis, négre âgé d'environ 27 and ma-nœuvre, adonné à la boisson.
Conditions de la vente : Un tiers comptant et la ba-lance à 6 et 12 mois de crédit en billets endoasés à

VENTES

CUCCESSION de feu Françoise Juffier décadée famme Pierre Rous-seau—Vente par le régister des sammes—Mercredi vingt cinquême jour de novemi 1835, à mût, à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de l'honorable Couri des Preuves, dans et pour la ville et parvisse de la Nouvelle Orléans, (le dit ordre rendu à l'effet g'opérer un partage et liquidation de la communauté qu'à existé entre l'rançoise Juffier, décédée et l'hernen, pour compte de la succession de la dite Françoise Juffier, décédée et l'erre Rousseau, à l'effet ci-danse un plante de la dite Françoise Juffier, décédée et l'erre Rousseau, à l'effet ci-danse un plante l'encan, pour compte de la succession de la dite Françoise Juffier, décédée et propriété foncière ci-après décrits.

Le couse un plante l'encant de l'encan, pour compte de la succession de la dite Françoise Juffier, décedée femme Playre Rousseau, à l'effet ci-danse un plante de la dite l'encan, pour compte de la manchisseuse.

30. Us lot de terre stud en cette ville, faubourg Trémé, faisant partie du lot désigné sous le no. 19, dans l'itét no. 50, d'après un plan déposé au greffe de Michel de Armas, notaire public, mesurant mesure française. 30 pieds de face à la rue Dumaine, sur 190 pieds de profondeur, borné d'un céé par la propriété du sieur A. Cousin, de l'autre par celle du sieur Emile Bourder, enaemble la maison située au fond du terrain, briquette entre poteaux, divisée en 3 appartements et 3 cabiners, et autres améliorations.

Conditions de la vente : moitié comptant et la balance à 6 mois de crédit, en billets endossée à astiefaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paisment.

W. F. C. DUPLESSIS,

naiement.
24 oct
Le même jour, à la maison sus-décrite, à élieures de l'aprés-midi, il sera vendu à l'encan, le mobilier dépendant de la dite communanté. Conditiona : comptant. dant de la dite communanté. Conditiona : comptant.

UCC ESSION de seu P. S. Newton.—Vente par le régister des testamens—Vendredi le quatnéme jour de décembre 1825, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en veriu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Oriéans, j'exposersi en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de seu P. S. Newton, l'esclavo nommé Dick, âgé de 24 ans, marronaeur. Conditions de la vente : comptant.

N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant Charles de Armas, notaire public, ant frais des acquéreurs.

2 nov W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests 2 nov W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests 2 un control de la vente de la vente sera de la vente les de la vente les de la vente de la vente de la vente de la vente les de la vente les de la vente la vente de la vente la v

N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant Charles de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.

2 nov W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests par le régister des testaments.—Mercredi dixhuit éme jour du mois de novembre 1835, à quatre heures de l'après-midi, à mon bûreau, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour 'es Preuves dans et pour la ville et paroises de la Nouvelle-Culéans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de leu Nolt Carrière h. de c. l., les objets mobiliers dépendant de sa succession, consistant en un lot de Hardes, une moatre à répétition, une chaîne de surété et une clef de montre, le tout en or, un lot de livrea, un lot d'argenterie et des bijoux, un lit en accajou et autres articles. Conditions de la vente : comptant.

7 nov W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

DAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Nicotas Cousus—Avis est par le présent donné aux créanciers de la suadite succession et à toutet a autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dazer de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécteur testamentaire déchargé de ses fonctions et de touts responsabilité.—Par ordre de la Cour.

5 nov W. F. C. DUPLESSIS—Reg. des Tests.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Atsendu que John B. Craig a présenté une pétition à la succession de feu Jacb Tacker décédé—Avis cet par le présenté donné à tous ceux que cela peut concerner. d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladice pétition—Par ordre de la Cour.

5 nov. W. F. C. DUPLESSIS—Reg. des Tests.

DAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Atsendu que John B. Craig a présenté une pétition à la succession de feu Jacb Tacker décédé—Avis cet par le présenté donné à tous ceux que cela peut concerner. d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour les quelles il ne serait pas fait droit à ladice pétition—Par ordre de la Cour.

5 nov. W. F. C. DUPLESSIS—Reg. des Tests.

DAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Pressons de la suscite succession de seu Pierre Thomas situs Candia Thomas.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous d'a jours à dater de la présente par le curateur de l'administrateur de la die succession, ne serait point approuvé et homologué, les sonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et le dit administrateur de la cour.

Par ordre de la cour.

2 nov W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

TDAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.—

bilité. Par ordre de la cour.

2 nov. W. F. C. DUPLESSIS, rég. dos tests.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.—

Saccess on de Atutsyr. Douz.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession cit toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte provisoire présenté par l'administrateur de ladite succession, ne serait point apirouvé et homologué. les fonds eutre sès mains répartis conformément audit compte. l'ar ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS.

5 novembre. Régister des Testamens.

Succession de James Garnides.

PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créuncers de a dite succession et à toutes autres personnesque cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dux pours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, a serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis comformément nu compte, et le dit corateur déchargé de ses fonctions et de toute resuonsabilité.

COUR-DE DISTRICT—Dans l'effaire de Foster & Lowerby contre leurs créanciers.—Par ordre du lyndic et en vertu d'un ordre de vente émané de
l'honotable Cour de District, pour la paroisse et ville
de la Nouvelle Orléans, il sera vendu Jeudi le 12 novembre prochain, à 5 heures P. M. sur les lieux, le
bail d'an lot, maison, jardin et améliorations nommés
Jardin du Vauxhall, situés à l'extrimité des rues de la
Commune et des Marsis, vis-à-vis l'Hôptail de Chanté,
loués par M. Joseph Kenton, pour trois ans, à dater du
22 févirer 1835, avec privilége de renouveller pendant
trois années, de plus à la commodité du locataire aigsi
qu'il est mentionné au bail. Ainsi que tous les décors
dramaiques et l'ameublement du Jardin du Vauxhall et du Théatre. Conditions comptant.
2 nov
FRED. BUISSON, shérif. COUR-DE DISTRICT - Dans l'effaire de Fos-No. 1 Cinq Magas...

No. 2 Une bătisse neuve â deux cătages avec gremable...

No. 2 Une bătisse neuve â deux cătages avec gremable...

No. 2 Une bătisse neuve â deux cătages avec gremable...

No. 2 Une bătisse neuve â deux cătages avec gremable...

No. 2 Une bătisse neuve â deux cătages avec gremable...

No. 2 Une bătisse neuve â deux cătages avec gremable...

No. 2 Une bătisse neuve â deux cătages avec gremable...

No. 2 Une bătisse neuve â deux cătages avec gremable...

No. 2 Une bătisse neuve â deux cătages avec gremable și ce translude au Jardin du Vaux dente de la ville entre les rates Bourgogne. 2 now FRED BUISSON, shérif.

Conmaine a deux du Jardin du Vaux de la cui se se trois entre le la la cui sine a deux cătages en briques, case à laver, puit, et cătant la troisiéme maison en partant du coin de la rue de cătant la troisiéme maison en partant du coin de la rue se ce deux cătages en briques, case à laver, puit, et cătant la troisiéme maison en partant du coin de la rue de cătant la troisiéme maison en partant du coin de la rue la cui se ce dever a moi adreseé par l'hono.Cour de District pur le Premier Distric Judiciaire de l'Etat de la Louisine, l'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse.

No. 3 Cette belle rangée de six maisons neuves à trois louisine, l'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse.

No. 3 Cette belle rangée de six maisons neuves à trois lucisime, l'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse.

No. 3 Cette belle rangée de six maisons neuves à trois lucisime de Canal, l'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse.

No. 3 Cette belle rangée de six maisons neuves à trois l'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse.

No. 4 nouvelle Premier Distric Judiciaire de l'Etat de la Louisine, l'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse.

Louisine à dece de Chartreis et St. Louis encette ville, designée de l'exposerai en vente à la rue des Remande de

ville, le samoth o décembre procusain, a use control relévée.

Un certain lot de terre situé en cette ville, désigné par le ho. 3, dans l'ilet no. 18, entre les rues St. Louis et Corto, mesurant 34 pieds de face à la rue des Remparis, sur 120 pieds de profondeur. Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant.

2 ndv—2,3,4 et 5 FRED. BUISSON, shérif. 2 ndv-2,3,4 et5 FRED. BUISSON, shérif.
COI R DE DISTRICT.—Francisco Tio contre
Francisco Oriol.—En vertu d'un ordre de saisse et
de vente à moi adressée, il sera vendu à la Nouvelle
Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres en
cette uille, le Jeudi 3 técembre prochain, à une heure Bourse, encoignura de rues St. Louis et Chartres en cette tille, le Jeudi Técembre prochain, à une heure de relevée.

La siègresse nommée Cinthins alias Marie, âgée d'environ 6 aus, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions compint.

FRED. BUSSON, shérif.

OUR DE DISTRICT.—Antoine Benjamin coutre Pierre Marly.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Bourse encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le mardi 17 novembre prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le susdit ordre de saisie et de vente.

Un certain lot de terre situé dans le nouveau faubourg Marigny, désigné par le no. 193, dans Filet no. 192, joignant une des encoignures des rues Girond et Union, meure française, 60 pieds de face à la rue de l'Union, aur 190 pieds de profondeur et face à la rue ditroni.—Plus, un demi lot de terre désigné par le no. 193, riesurant le premiez lot mentionné ci-dessus. La tite moitié devant être prise sur le côté du dit lot no. 193, niesurant 20 pieds, (mesure française), face à la rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur : ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, saisi dans l'affaires ci-dessus. Conditions comptant.

OUR DE DISTRICT.—Edward Dallimore contra de la Louis ne, la servenciers de H. Millad et Co.—En vertu d'un ordre de l'honorable cour de district pour le premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il serve vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Baint-Louis et de Chartres, en cette ville, le macrordi 9 décembrs prochain, à une heure de relevée :

La hégresse nommés Jane, égée d'environ 20 ans. Conditions, comptant.

FRED. BUSSON.—hérif.

COUR DE DISTRICT.—D. F. Weymouth contre La C. Elliet.—En vertu d'un ordre de saisse et de

La négrese nomunes saux.

Corditions, comptant.

6 nov FRED. BUISSON—shérif.

COUR DE DISTRICT.—D. F. Weymouth contre

Le Elliet.—En vertu d'un ordre de sairei et de
vente à moi adressé, il sera vendu, à la nouvelle bourse, encoignure des rues St.-Louis ot Chartres, en cette
ville, le mardi lar- décembre prochain, à une heure de
relevée, les propriétés mentionnées et décrites dans le
suadisordre de saisi et de vente.

Onte lots de terre sittés au faubourg Washington,
environ un mille en bas de cette ville; ensemble, avec
les bâissess et améliorations, droits, titres, prétentions et
priviléges, et prérogatives qui y appartiennent.

Les dits lots de terre sont désignés comme suit:
No. 5 à 15 à 15, inclus dans l'îter a. 37, borné par les
rues Solidelle, Josephine, Lesseps et Pologne, mesure
améripaine.

Les dies Nos. 5, 8 at 7 mesurent chacun 31 pieds de

Avis de la Mairie.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Machou que le maire est et demeure autorisé à donner avis public, pendant six mois, dans les deux langues fançaise et anglaise à la Nouvelle Orléans, et dans la langue anglaise dans une des gazettes de New York.

de Boston et de Philadelphie, à l'eftet d'inviter des propositions pour le pavage de cent mille yards erarées en pierres tailées; ces pierres devant être oblongues gent et de la disconsidere de la fact du présent avis, des propositions cachetées pour l'entreprise de cent mille vardes carrées de pàvage dans la ville de la Nouvelle Orléans, en présent avis, des propositions cachetées pour l'entreprise de cent mille vardes carrées de pàvage dans la ville de la Nouvelle Orléans, en présent avis, des propositions la résolution précisées, et aux mêmes conditions qui y sont indiquées.

Nouvelle-Orléans, le 4 août 1836.

D. PRIEUR, maire.

A VIS.—Les propriétaires de terrains faisant face

A VIS.—Les propriétaires de terrains faisant face

La dans le value une maire pendant de la financia de verreire et de la financia de verreire et de la constant de la nouvelle Orléans, en présent avis, des propositions cachetées pour l'entreprise de cent mille vardes carrées de pàvage dans la ville de la Nouvelle Orléans, en présent avis, des propositions cachetées pour l'entreprise de cent mille vardes carrées de pàvage dans la ville de la Nouvelle Orléans, en présent avis, des propositions cachetées pour l'entreprise de cent mille vardes carrées de pàvage dans la ville de la Nouvelle Orléans, en présent avis, des propositions cachetées pour l'entreprise de cent mille vardes carrées de pàvage dans la ville de la Nouvelle Orléans, en présent avis de présent et de la constant de la nouvelle Orléans, en présent avis de présent et de la constant de la nouve de la main de la constant de l Avis de la Mairie.

pouces d'épaisseur. Tous les matériaux devront être fournis par les contractants.

(Signé) JN. CULBERTSON, recorder.

Approuvé le 20 juin 1835.

(Signé) D. PRIEUR, maire.

Conformément à la résolution ci-deésus, il mara reçu au burean de la mairie, pendant l'espace de six mois, à compter de la date du présent avis, des propositions ca-chetées pour l'entreprise de cent mille vardes carrées de pàvage dans la ville de la Nouvelle Orléana, en pierres en tout semblables à celles qui sont indiquées dans la résolution précisées, et aux mêmes conditions qui y sont indiquées.

Nouvelle-Orléana, le 4 soût 1836.

5 août—ém D. PRIEUR, maire.

A VIS.—Les propriétaires de terrains faisant face au chemin du Baylu, à partir de la maison Clark jusqu'sit bayou St.-Paii, et ceux situés entre le pont de Gentilly et le pont du dir bayou, sont notifiés par le présent d'avoir à faire fouiller leurs fossés et faire le chaptain devant leur propriété d'ici au 5 du mois prochain.

prochain.

Les propriétaires du chemin de la Métairie, à partir de l'habitation de M. Allard au nouveau canal, sont notifiés d'avoir à faire le même ouvrage que ci-dessus et dans le même délai, sous peine d'être poursuivis solutes et des les configuements de polites. ion les ordonnances de police.

F. COQUET, syndic. Avis de Banques et de Comp.

Association Catholique des Orphelins de la Nouvelle-Orléans.
Nous soussinés, nous sommes réunis pour former une société portant le titre ci-deasus.
Daniel Phillips, James Roach, Thou, St.-Léger, Walter St.-Léger, Walter St.-Léger, Wancarly, Richard Thompson, Jno. Y Caarroll, Wm. Custer, Patrick Ward, H. O'Neil, Adam Kendelon, Vicaire.

37 Les personnes disposées à devenir mambres de

Adam Kendelon, Vicaire.

Adam Kendelon, Vicaire.

Les personnes disposées à devenir membres de l'association, sont invitées à se réunir dans le local de l'école, à l'ancient Couvent, rue Condé, entre les rues des Ursulines et de l'Hôpital, dimanche, 8 du courant, à deux heures après midi.

A deux neures sprés mai.

PANQUE COMMERCIALE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.—Cette institution avant
été transportée à la nouvelle maison de banque à l'encongnure des rues Magasins et Natchez, on mettra
en vente les meubles de l'ancien établissement, comsstant en au tréegrand coffre-fort en fer, à l'épreuve du
feu, dont le prix d'acchaf primiti montait à plus de \$500.

—Plus, divers comptoirs, burcaux, tables, etc. Si tout
n'est pas vendu avant mardi 27 du courant, ces objets
seront exposés ce jour même sur les leux à l'encan, à

n'est pas vendu avant mardi V7 du courant, ces objets seront exposés ce jour même sur les heux à l'encan, à 10 heures p. m. JOSEPH SAUL.

17 oct.

D'ANQUE DE CAROLTON.—Avis est par le présent donné aux souscripteurs au fond capital de ceite institution, que d'apres une résolution de la direction, au heu des vingt piastres par action, payables le 1er. Novembre, dix piastres seront payables le 31 d'Octobre, et dix piastres le 14 Novembre prochain Les jours d'escompte de la Banque sont, les lundis et jeuits. Jours d'offre, les samedis et mercredis. La Banque commencer à les compter lundi le 2 novembre. Par ordre de la direction.

19 oct. L. F. GENERES, casssiers par intérim.

Du ler, octobre au ler, avril un char pour le fret et un char pour les passagers partiront de Carrollton à 5 heures pour la convenance des personnes qui envoient au marché, et retourne ra à 9 heures. Pendant l'été le char pertira de Carrollton à 4 heures.

Lée au d'arrets—Rue du Canal: hangard des chars, ne Poydras: rue Nayades, près la rue Jackson, où l'ou collectera les billets.

Les passagers devront être munis de billets, car on ne prendra pas d'argent. On peut se procurer des billets au bureau dans le hangard des chars, à l'encoignure des rues Canal. et Baronne, et à l'encoignure des rues Jackson et Tchoupitoulus.

On ne wansportera de fret que dans la matinée.

on e wansportera de fret que dans la matinée.

On ne wansportera de fret que dans la matinée.

N. B.—Les chars de la rue Jackson partiront de la rue du Canal à 6 heures et demie A. M. et voyage-tont toutes les heures. Ils partiront de Lafayette à 7 heures et c.

Esclaves en Marronage.

QUINZE PIASTRES de nécompense.

Cuinze Piastres de chez le soussigne, la négresse Victorine, agée de 23 ane, parlant l'anglais et le français, taille ordinaire. Les capitaines des embarcations de tous genres, sont préveaus de ne pas la recevoir à leur bord, seus peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des leis.

La sandite Récompense sera donnné à celui qui la remettra à la geole.

LUCE DELONET.

3166, rue Bourgogne.

TRENTE PIASTRES de récompene.

Seront données à celui qui raménera ou loggra dans une des gooles de l'Elat, le négre congo nommé Appollon, àgé d'environ 40 ans, taille de 5 pieds 4 pouces, parlant mal l'anglais et le français ; il est marqué d'une cicatrice à l'un de ses pieds. On suppose qu'il man été amené de force, le 13 du mois passé, par les gens d'un chaland qui se trouvait amare via-vis l'habitation de son mnitre, M. Valy Landry, un mille su-dessus de Bonaldsonville. S'adresser à R. P. GAILLARD, 3 oct—im.\$ps no. 91, rue de Chartres.

Détenus à la geòle de la paroisse Jefferson, un petit négre qui dit se nonumer Henry, et appurtenir au docteur Kerr de la Nelle. Orléana. Une négresse nommée Aun, appartenant à M. Hall, dans la rue du Canal: Un négre nommé Trenses-Aun, appartenant à M. L'avaudais. Les propriétaires sont prévenus d'avoir à les réclamer conformément à la loi.

res sont prevenus d'avoir à les réclamer conformément à la loi.

Austi la négresse marronne nommée Rachelle, se disant appartenir à M. Jean Pierre Félicie, de la Nouvelle-Orléans; la dite négresse a été trouvée par un nommé Marianne Sapatos, habitant de Barataria, dans les prairies près du bayou des Carpes, environ dit lieues du fleuve.

I CHARBONNET.

Hoet

Détenu à la geole de la paroisse Jefferson le petit négre narron nommé Charles, se disant appartenir à M. Ginette. Le propriétaire est prévenu de le réclamer, conformément aux lois.

Parti marron de chez les soussignés, dans le courant du mois de septembre dernier, le nègre créole Jean Louis, agé d'environ 30 ana, taille d'a peu prês 6 sieds. Il est bien connu à la halle comme evandeur de légumes, et dans le faubsurg d'en bis comme ayant appartenu à M. Dousson. Il se fait aussi passer pour libre. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le logera à la geole.

Les capitaines de navires et autres embarcations sont priés de ne pas lui donner asile sous peine d'être poursusvis selon toute la rigueur des lois.

ROBERT EOUDOUSQUIE.

N débarquement du brick Swan, et du navire.

Venter à l'Encan.

Constitute de Vande de profondeur.

Anverse de la vente.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

TAILLITE de Vard & Blois.—Vente, florad de des syndies, d'actions de banques et donner vendu à la Bourse de Hewiett, à midi précis, pàr ordre de Thonorable cour de district, et aous la direction de necesieurs Jno. H. Field & Daniel Yard, syndies de in taillite de Yard & Blois.

160 actions de la banque des Artisans et Commercants, (Mechanics & Traders Bank) payées en pleon. 12 actions de la Compagnie d'Assurances des Neueciants, (Merchants Insurance Company) sur lesquéles 40 par action ont été payées.

Conditions: comptant.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

TAILLITE de Colles & Hearsey & Thomas H. Hearsey—Vente d'ordre des syndies d'autone de banque des Artisans et Commerçans.—Vente à midi précis, par ordre de l'honorable Cour de District et sous la direction de Thomas H. Hearsey, evide d'actions de la Batque des Artisans et Courde des Artisans et Commerçans.—Vente a midi précis, par ordre de l'honorable Cour de District et sous la direction de Thomas H. Hearsey, evide des Artisans et Commerçans, Actions de la Batque des Artisans et Commerçans, Mechanics & Traders Bank) payées en plein.

Aussi —Une action de la Compagnie de la Presse Coton d'en haut, payées en plein.

24 Terrains de valeur.
Compagnie des Archifettes de 8º district de la Nouvelle-Orleans.
PARGERNANDEZ & WHITING
Il sera vendu le samedi 14 novembre prochain, à la bourse de Hewlet,
Seize terrains composant l'îlet No. 69, formé par le rac ste.-Anne, Orléans, Claiborne et Robertson front ellet remblayé au niveau desdites rues; chaque terrain est de 32 piede sur 71 piede de profondeur, se referant pour la situation des terrains et l'exactitude du pietare, au plan qui sera affiché à la bourte.
Huit terrains situés dans l'îlet No. 64, farmé par le divise sur condition des terrains et l'exactitude du pietare, pour la situation des terrains et l'exactitude du pietare, au plan qui sera affiché à la boirse.
Conditions de la vente: un, deux et trois ans de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque spe pipusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente par-devant Hugues Pedeschua, notaire public, et tous les frais de vente à la charge de acquéreurs.

de cetic institution, que d'après une résolution de la direction, au hieu des ring pastres par action, parables le 181 O'Ctobre, et dis piastres le 14 Novembre prochain Les jours d'escompte de la Banque sont, les lundis et jeulis. Jours d'offre, les amediat et merredis. Per action de la companie de la Banque sont, les lundis et jeulis. Jours d'offre, les amediat et merredis. Pour d'escompte de la Banque sont, les lundis et jeulis. Jours d'offre, les amediat et merredis. Pour de la Companie de la Seulis de la Pouvelle Orienne, l'accompte de la Rouvelle Orienne, l'accompte de la Rouvelle Orienne, l'accompte de la Nouvelle Orienne, les personnes dont les nome suiven ont été dements nommées directeurs pour l'année courante:

Mater. P. J. Tricou, M. S. Cucullu.

Et à la séance des direurs du Sé de ce mois, M. P. J. Tricou a été élu président de la dite compagnie.

Et à la séance des direurs du Sé de ce mois, M. P. J. Tricou a été élu président de la dite compagnie de manuface pour seul voyage exirà.

BUREAU de la Compagnie de chamber de la dite compagnie de manuface pour seul voyage exirà.

Et à la séance des direurs du Sé de ce mois, M. P. J. Tricou, a des élu président de la dite compagnie de manuface pour seul voyage exirà.

BUREAU de la Compagnie de chamber de la dite compagnie de dermer du Sé de la Mouvelle Orienne et de la direction.

So oct

South Real de la Mouvelle Orienne et de Carrediton. Air set par le présent donné qu'après le dermer char qui part de Carrodon à 8 hourse P. M. du passiment de la direction. CARANOWSKY.

South of the la direction. CARANOWSKY.

South



Nouvelle Crléans, 8 octobre 1826
CONFORMEMENT à la lot la Legion de Louisiane prendra les strices, et se teumta le inmanche, 15 du mois de novembre, à dix heures de la time, sur la Place d'Annes, pour une revue d'includes de l'Annes, pour une revue d'include tront à l'inspecteur de brigade, un état exact de la bre effectif de leurs compagnies.

Les chefs de corps sont chargés de l'executed présent ordre.

Par ordre du brigadier général J. R. Plande de mandant de la Légion.

D. AUGUSTIN Aide de Chi.

Demandes. O'N demande des Monlins à Mats.—Le signé désire contracter avec quelqu'un equide faire et de placer 12 monlins à mars à ced semblables à celui qui émit est usage l'amacé det dans la rue des Magasins. S'adresser à EDWD. COTTSCHALK.

4 nov no. 100, rue de Clor no. 100, rue de Clor

4 nov no. 100, rue de Chor ON DEMANDE des actions de la Banque Carrollion; dito du chenjin de for de Poestrain; dito de la presse à colon d'en haut; dito d'en bas.

4 nov EDWB. GOTTSCHALK.

d'en bas.

4 nov

N désire avoir un bon Jardinier de bien recommandé: un bamme mir serait par bie. S'adresser chez anadante veuve Louis Foia rue Annonciation, fanbourg Saulet.

N demande 200 ou 250 balles de cotton pour serait préter le chargement du navire Victoria, afficie Liverpool. Pour fret, s'adresser à HARRISON, BROWN & C. 24 oct.

1 17, rue Royale.

ON a besoin, dans un magasin de marchandiches de goût, d'un seune homme bien end dans les affaires, et qui parle français et anche exigera les meilleures recommandations. S'indre rue de Chartres, n. 85.

Tue de Chartres, n. 85.

SUCRERIE A VENDRE.—On offre à venime une habitation établie en sucrerie, recomme me une des plus écrities, situé dans la paroisse Sol l'anies, rive droite du fleuve, à surizon 8 lieue sde la voie ayant 13 arpents de face sur 90 de profondeur, horne en haut par l'habitation Onésiphore St. Amant, evec 44 esclave et par celle de veuve B. St. Amant, avec 44 esclave et choix. Pour les conditions, s'adresser au Dr. l'esan, rue St. Pierre, no. 79, ou à M. Fortier, sur l'habitation seront mis à l'encan, d'abord réunis et puis su rément, le 15 janvier prochain à la Bourse de Howard encoignure des rues St. Louis et Chartres.

ESS soussaggés offrent à vendre les actules de la cov-

4 nov-3ps

ES soussignés offrent à vendre les articles sur les reçus par le navire Eléonore, venant de Berdeau 25 causeus fruits à l'ean-de-vie bien assortis et en ira nouveaux;

30 causeus cerises, aussi à l'ean-de-vie, en bout-me par politique. en pobans.

D barriques vin vieux.

To caisees do, do, 10 douzaines fiqueurs en bonteilles blanches et divers autres articles de trés-bon cheix
Plus 16 douzaines confitures de Cauchors, en granis pobens, et 3 barils de boites de gelée de Ouvaves et Pater, reçus de la Havance.

PASCALET & MICHON, 19 oct.

Encoignure Chattres et Toulous.